



Montpellier, le 15 septembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le scrutin du 24 septembre 2023 permettra-t-il de renforcer la place des femmes au Sénat ?

Au 15 septembre 2023, 122 sénatrices sur 348 membres siégeaient au Sénat, soit, au niveau national une proportion de 35,1%.

Par comparaison, en Occitanie près de trois quarts des élus (73,33%) sont des hommes, la plupart élus en 2020 dans 3 (le Gard, la Haute-Garonne et l'Hérault) des 9 départements renouvelés à cette date suivant un scrutin de liste composé alternativement d'un candidat de chaque sexe : 12 sièges soit plus de la moitié représentant 54,5% des candidat.es étaient concernés.

Sénateurs en Occitanie : dénombrement hommes/femmes			
Départements	Hommes	Femmes	Total
Ariège	1	0	1
Aude	1	1	2
Aveyron	2	0	2
Gard	2	1	3
Haute-Garonne	3	2	5
Gers	2	0	2
Hérault	4	0	4
Lot	1	1	2
Lozère	0	1	1
Hautes-Pyrénées	0	2	2
Pyrénées-Orientales	2	0	2
Tarn	2	0	2
Tarn et Garonne	2	0	2
	22	8	30
	73,33%	26,66%	100%

Sources : Ministère de l'Intérieur, 15 septembre 2023

Le Sénat est renouvelable par moitié tous les 3 ans. Le scrutin du dimanche 24 septembre concerne 4 des 13 départements d'Occitanie, et 7 sièges : le Lot (2 sièges), la Lozère (1 siège), les Hautes-Pyrénées (2 sièges) et les Pyrénées-Orientales (2 sièges). L'élection se fait au scrutin uninominal qui ne comporte aucune obligation paritaire aux yeux de la loi. La majorité des sénateurs sortants (4 sur 7) sont néanmoins des femmes. Elles détiennent 1 poste sur 2 dans le Lot, l'unique poste en Lozère et les deux sièges des Hautes-Pyrénées. Cela relativise l'effectivité de la législation en vigueur.

L'étude des candidatures révèle un poids nettement supérieur des candidatures masculines (20 soit 62,50%) sur celles des femmes (12 soit 37,50%) dont la proportion progresse cependant de plus de 10 points par rapport au précédent renouvellement de 2017 (26,1%).

Candidatures à l'élection du 24 septembre 2023 - TOUR 1				
Départements	Hommes	Femmes	Total	Sortantes
Lot	5	4	9	1
Lozère	2	2	4	
Hautes-Pyrénées	7	3	10	2
Pyrénées-Orientales	6	3	9	
	20	12	32	3
	62,50%	37,50%		9,37%

Sources : Ministère de l'intérieur, 15 septembre 2023

Il reste que les postulantes, exclues du coup de pouce paritaire d'une loi qui échappe à leur département ne pourront compter ce jour-là que sur leurs propres forces et l'affaïssement des dissidences qui pointent.

L'Observatoire régional de la parité d'Occitanie tirera les conclusions de l'élection après en avoir évalué les résultats.

Pour la Présidente Geneviève Tapié « *il restera de toute façon à remettre une fois encore l'ouvrage sur le métier pour revoir des règles toujours aussi inopérantes en faisant évoluer le mode de scrutin vers des comportements plus vertueux* ».

En rappelant aux partis et aux groupements politiques la mission qui leur est assignée par l'Article 4 de la Constitution de 1958, consistant « *à contribuer à la mise en œuvre du principe énoncé à l'article premier 1^{er} dans les conditions déterminées par la loi* », c'est-à-dire, « *l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives* », autrement dit la réalisation de la parité, y compris au Sénat.

Contact : Geneviève Tapié – emc.tapie.genevieve@wanadoo.fr